



Rapport annuel

au 31 mars 2025

TONI ACTIONS ISR 100

Part **R**, Part **A**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent être investis à 60 % minimum sur les marchés d'actions européens tout en profitant des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs et ;
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

L'action du gérant vise à tirer parti de ces opportunités de marché pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice suivant : MSCI Europe ex-UK. Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le MSCI Europe ex-UK représente les sociétés de grande et moyenne capitalisation du marché développé de 14 pays d'Europe (à l'exception du Royaume-Uni).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère discrétionnaire de la gestion, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire, ni au niveau géographique, ni au niveau du choix des valeurs, la composition de cet indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), et la seconde vise à sélectionner les titres dans le respect des contraintes du label.

1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers

L'Univers d'Analyse est constitué d'une part des OPC ayant reçu le Label ISR français ou un autre label reconnu comme équivalent par le comité du label ISR; et d'autre part de la poche « titres vifs », respectant également les critères quantitatifs du label ISR selon la stratégie définie ci-après.

A/ Investissements en OPC labélisés

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permettent d'accéder, via ces OPC, à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

- **Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion** – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable et de définir une liste d'exclusions selon la méthodologie décrite ci-dessus pour la poche « titres vifs ».

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes: une approche « en sélectivité » et une deuxième approche dite de « en amélioration de note » telles que décrites ci-après:

- Approche dite « en sélectivité »: après application des trois filtres (comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 30 %¹ de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite « en amélioration de note » (et telle que décrite supra pour la poche « titres vifs »).

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR français, le portefeuille des OPC gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

- S'agissant des **OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

¹ Certains fonds appliqueront un taux de sélectivité de 25 % en 2025, en cohérence avec les dispositions de transition prévues par le label ISR français. Ce taux passera à 30 % pour tous les fonds à partir du 1er janvier 2026.

B/ Poche « titres vifs » (titres détenus en direct dans le FCP)

Pour les titres détenus en direct via la poche de gestion « titres vifs », l'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI Europe ex-UK² et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante :

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir, en ce qui concerne la poche « titres vifs », une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions du label ISR Français, et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou exclues par le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière de la poche « titres vifs » du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

C/ Investissements en OPC non labélisés

Enfin, le FCP pourra également investir dans la limite de **10 % de son encours dans des OPCVM et FIA non labélisés**, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

² L'indice MSCI Europe ex-UK dividendes nets réinvestis (en euros) représente les sociétés de grande et moyenne capitalisation du marché développé de 14 pays d'Europe (à l'exception du Royaume-Uni). Cet indice, exprimé en euros, inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice MSCI Europe ex-UK est calculé et publié par son administrateur Morgan Stanley Capital International. L'indice MSCI Europe ex-UK est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant : <https://www.msci.com>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

2. Sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le processus d'investissement fait appel à différentes sources de valeur ajoutée :

- la recherche de performance par des stratégies entre les marchés est mise en œuvre selon les approches suivantes :
 - Les décisions concernant le choix de l'exposition aux différents marchés financiers, l'allocation géographique, l'allocation sectorielle au sein de chaque zone et l'exposition au change font appel à des analyses macro et microéconomiques. L'exposition au risque actions est de 80 % minimum et la zone géographique prépondérante est l'Europe.
 - Le recours à des modèles d'évaluation des marchés peut conduire à privilégier certains marchés ou secteurs qui apparaissent comme sous-évalués.
 - L'analyse des flux et la détection des phénomènes techniques de sur-achat ou de sur-vente peuvent conduire à prendre des positions opportunistes sur certains marchés ou secteurs.

Le FCP peut mettre en place ces stratégies d'ajustement de l'exposition par le biais d'instruments financiers dérivés.

- la recherche de performance, au sein des marchés, par la sélection des valeurs est mise en œuvre, soit par l'investissement en direct du FCP dans les valeurs, soit par l'intermédiaire d'OPCVM ou fonds d'investissement dans lesquels le FCP est investi, notamment par l'intermédiaire d'OPC de LBP AM.

L'analyse fondamentale menant à la sélection de valeurs (présentes en direct dans le portefeuille ou au sein des OPC de LBP AM) est réalisée selon le processus suivant :

- Analyse financière et boursière de l'univers de valeurs (valorisation relative, anticipations positives sur les bénéfices, changements de tendances à court terme des cours),
- Analyse des qualités intrinsèques de la société et de son management. Sont privilégiées les sociétés gagnant des parts de marchés dans leur secteur, et qui disposent d'une stratégie de développement interne et/ou externe qui a déjà fait ses preuves. La qualité du reporting interne et externe de la société est aussi un critère de sélection.
- Contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés (visites sur place) qui apportent leur contribution à l'élaboration des décisions.

Le choix des actions s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution de leurs zones géographiques et de leurs secteurs d'activité. La politique de gestion vise à sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs.

Le portefeuille est investi au minimum à 60 % en titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non membre de l'Union européenne et négociés sur un marché réglementé de ces mêmes états.

Le recours à l'investissement dans des valeurs en direct ou par l'intermédiaire d'OPC sera effectué de façon opportuniste. Afin de créer de la valeur ajoutée, le FCP peut avoir recours à des fonds spécialisés sur des classes d'actifs (y compris l'immobilier et le capital risque), des zones géographiques, des secteurs ou des styles de gestion, ainsi qu'à des fonds d'investissement alternatifs.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés :

- **pour les titres en direct émis par les émetteurs privés et quasi-publics** : les titres en direct sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse de la poche « titres vifs », parmi les valeurs qui composent les indices MSCI AC World ex EMU dividendes net réinvestis (en euro) et MSCI EMU dividendes nets réinvestis, dans la limite de 10 % de l'actif net de la poche « titres vifs » et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.
- **pour les OPC** : Les OPC sont sélectionnés de manière à ce que l'allocation des investissements entre les OPC et la poche « titre vifs » assure que le Produit Financier est investi à hauteur de 90 % minimum dans des OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR, ou dans la poche « titres vifs », respectant également les critères quantitatifs du label ISR.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR et sur la poche « titres vifs ») de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; dessus; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement. La politique de gestion vise à sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs.

Les principales zones géographiques sont l'Europe, les États-Unis et la zone Asie Pacifique. Sur opportunité, des investissements sur d'autres zones peuvent être réalisés. Les investissements sur les pays émergents sont limités à 20 % de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Le FCP pourra détenir, de manière accessoire, des valeurs non cotées.

■ Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 50 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens, ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français, et dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des actions ou parts de fonds de capital investissement, d'OPC investissant plus de 10 % en parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective, d'OPC nourriciers, de fonds professionnels à vocation générale de fonds professionnels spécialisés, de fonds professionnels de capital investissement, de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du Règlement Général de l'AMF, ainsi que des parts ou actions de fonds de fonds alternatifs.

Afin d'augmenter l'exposition actions, le FCP se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers ³).

Sur opportunités, des investissements (via des OPC, ou en direct) peuvent être réalisés sur des valeurs de pays émergents, dans la limite de 20 % de l'actif net.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir, jusqu'à 50 % de son actif, des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM ou une société liée, ces OPC devant respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, 10 % de ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

Le FCP peut investir en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger domiciliés hors Europe dans la limite de 10 % de son actif.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé, sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Les titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP.

³ Fonds commun de placement, SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Europe, Eurofirst 80...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

La sélection des titres de créances ne se fonde pas automatiquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risque (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la société de gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Le FCP pourra également détenir, dans la limite de 10 % de l'actif net, des titres non notés ou "non Investment Grade" (notation inférieure à BBB-/Baa3). Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le

FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

■ Nature des instruments utilisés :

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, l'inflation et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP. Ces positions seront mises en œuvre dans le respect des règles d'exposition précédemment citées.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans un but de diversification et afin de créer de la valeur ajoutée, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants...), sur taux, actions, change et indices.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, dans la limite de 40 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

(des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières :

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales". Il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés actions internationaux.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP n'offre pas de garantie en capital; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire:** la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque actions:** en raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est exposée au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions européens peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations:** l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces actions de petite capitalisation, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 80 %.

- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents:** les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque de change:** il provient du risque de baisse des différentes devises des instruments financiers en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité:** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le FCP n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative:** dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ces risques peuvent être pris directement ou indirectement via le recours à des OPCVM ou à des fonds d'investissement. Ces risques restent faibles en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres:** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque

de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque lié aux instruments non cotés**: ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Ce risque reste accessoire.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt**: en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits à taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du FCP. Ce risque reste limité en raison du caractère secondaire des investissements en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- **Risque de crédit**: en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)**: pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de liquidité**: ce risque peut survenir à l'occasion de rachats massifs de parts du FCP et correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du fonds, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

■ Le 12/02/2025 : passage au label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur la période, la performance du fonds Toni Actions 100 s'est établie à 3,95 %.

Nous rappelons que la gestion de ce fonds est flexible entre deux indicateurs, l'un purement Européen (MSCI Europe ex-UK) et l'autre mixte (65 % MSCI Europe ex-UK + 35 % MSCI World). Ainsi, la performance du fonds est à comparer avec l'indice de référence Europe qui a progressé de + 4,73 % alors que l'indice de référence mixte a progressé de + 5,73 %.

La performance du fonds a été de respectivement de + 19,84 % sur 3 ans et + 72,54 % sur 5 ans.

Conjoncture économique et financière

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées

décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Le premier trimestre 2025 a été marqué par une belle performance des indices actions, en particulier sur la zone euro avec le vote du plan de relance Allemand par le nouveau gouvernement durant le courant du mois de mars. Ce plan massif fait suite aux élections du 23 février qui ont vu la CDU l'emporter et Friedrich Merz accéder au poste de Chancelier. Le gouvernement ne compte plus que deux partenaires majeurs, CDU et SPD, écartant les verts et le FDP et simplifiant donc d'autant les prises de décision. Les actifs Européens ont donc connu une hausse sensible de leur valorisation, que ce soient les indices actions (le P/E du DAX est monté de près de 2 points sur la période) mais aussi la devise passant de 1,03 à 1,10. Les autres indices mondiaux ont été moins bien orientés, le S&P 500 devant digérer sa forte hausse de 2024, et l'absence de réalisation des promesses de campagne de Donald Trump en ce qui concerne la fiscalité et la dérégulation. De plus le spectre de la guerre commerciale fait peser des risques sur les indices globalement. Le S&P500 affiche donc une performance sur le trimestre de - 8,23 %. La zone Emergente se situe entre les deux, affichant une performance légèrement négative essentiellement du fait de la faiblesse du Dollar, les tendances sous-jacentes étant positives sur la zone.

Globalement, sur la période, en devise Euro, les indices MSCI dividendes nets réinvestis affichaient les performances suivantes par zone: + 7,53 % sur la zone euro, - 8,55 % sur les États-Unis, + 4,2 % pour l'Europe ex EMU, - 3,82 % au Japon, et enfin - 1,33 % pour les marchés émergents.

Commentaire de gestion

Au cours des 12 derniers mois, notre positionnement a oscillé entre neutralité et prudence, avec une exposition variant entre 98,5 % et 101,7 %. Nous avons maintenu une vue constructive sur l'Europe, particulièrement hors zone euro, en raison de la reprise de la rentabilité des entreprises et d'une composition sectorielle avantageuse (pétrolières, minières, consommation non cyclique). Cependant, les incertitudes politiques en France et des chiffres économiques moins dynamiques nous ont conduits à ajuster notre exposition, revenant parfois à la neutralité.

Nous avons conservé une sous-pondération sur le Japon, en raison des risques liés à la devise, malgré une valorisation attractive. La devise japonaise a été un facteur de risque persistant, influençant notre décision de ne pas renforcer notre exposition sur cette zone. Nous avons également observé une convergence des valorisations japonaises vers celles de l'Europe, ce qui a justifié notre prudence.

Notre vue sur les actions américaines est restée positive, soutenue par des surprises économiques et des perspectives de croissance des bénéfices. L'élection de Donald Trump a renforcé notre positionnement constructif sur les indices américains, en raison de son programme favorable aux marchés actions (baisses de taxes). Malgré des valorisations élevées, la tendance de croissance pour 2025 nous semble offrir un potentiel à la hausse.

Sur les marchés émergents, nous avons privilégié l'Amérique latine au détriment de la Chine en début de période, en raison des incertitudes liées à la crise immobilière chinoise et aux fluctuations du dollar. Nous avons ajusté notre exposition en fonction des annonces économiques et politiques en Chine justement, remontant progressivement notre exposition pour être aujourd'hui surpondérés sur le pays. Ce sont notamment les mesures annoncées en octobre qui devraient améliorer les chiffres de croissance économique et la rentabilité des entreprises alors que les attentes d'EPSs sont relativement modestes en comparaison des pays développés.

Nous avons également effectué des mouvements tactiques, augmentant notre exposition sur le Footsie en Europe et ajustant notre positionnement sur les actions américaines en fonction des surprises économiques et des perspectives de croissance. Les saisons de publication des résultats ont été marquées par la persistance d'une bonne qualité des résultats globaux, que ce soit en Europe ou aux États-Unis, renforçant notre confiance dans les perspectives de croissance des bénéfices.

En résumé, notre stratégie a été marquée par une gestion tactique et une adaptation continue aux conditions de marché, avec une attention particulière portée aux risques de change et aux valorisations relatives. Nous avons cherché à équilibrer notre exposition entre les différentes zones géographiques, tout en restant attentifs aux opportunités de croissance et aux risques macroéconomiques. Notre approche prudente mais opportuniste nous a permis de naviguer efficacement dans un environnement de marché volatil et incertain.

PERFORMANCES

L'indice de référence est MSCI Europe ex UK dividendes nets réinvestis (en euro)

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence	Performances	Fonds – Part A	Indice de référence
Sur 1 an	3,95 %	4,73 %	Sur 1 an	3,95 %	4,73 %
Sur 3 ans	19,85 %	26,67 %	Sur 3 ans	19,85 %	26,67 %
Sur 5 ans	72,54 %	83,22 %	Sur 5 ans	72,54 %	83,22 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode de calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M	51968386,53	54290075,92	106258462,5
OSTRUM SRI CASH Z	36128601,1	32013881,99	68142483,09
LBPAM ISR AUSA500 R	32596160	11317870	43914030
LB ISR ACT AMERIQ C	0	20493180	20493180
LBPAM ISR MUL AC E R	0	14623084	14623084
iShares China Large	6689600	6914200	13603800
LBPAM ISR ACT EME M	10938580,8	895397,3	11833978,1
BAE SYSTEMS PLC	3322065,76	2967240,98	6289306,74
LBPAM ISR AC CR CH R	0	5180255	5180255
TOTALENERGIES SE	0	4809726,27	4809726,27

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 110,68 % selon la méthode de l'engagement,
- 110,62 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	3,19 %
Montant des titres engagés dans des opérations de prêt de titres	10 939 226,06 euros soit 3,27 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prêt de titres	SOCIETE GENERALE SA (52,40 %), T9-3001269 (23,9 %), UBS EUROPE SE (23,7 %)
Données d'opération agrégées (opérations de prêts de titres)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Cash collateral en Euro
Échéance des titres sous-jacents	
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (52,40 %), France (23,9 %), Allemagne (23,7 %)
Règlement et compensation	Billatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	13 715,09
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 %
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 32 101 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 15 811 euros (33 % des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0000972408,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0010636381.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	258 453 718,35
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	258 453 718,35
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	73 137 384,89
OPC	34 948 584,89
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	38 188 800,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	874 962,91
Opérations temporaires sur titres (H)	10 905 940,83
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	10 905 940,83
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	343 372 006,98
Créances et comptes d'ajustement actifs	326 408,91
Comptes financiers	521 819,13
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	848 228,04
Total de l'actif I+II	344 220 235,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	257 200 807,58
Report à nouveau sur revenu net	4 925 351,31
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	59 267 939,15
Résultat net de l'exercice	12 716 948,83
Capitaux propres I	334 111 046,87
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	334 111 046,87
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	789 607,97
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	789 607,97
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	9 095 186,03
Concours bancaires	224 394,15
Sous-total autres passifs IV	9 319 580,18
Total Passifs : I+II+III+IV	344 220 235,02

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	6 527 225,91
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	26 540,71
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	24 914,89
Sous-total produits sur opérations financières	6 578 681,51
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-17 321,16
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-268 453,11
Sous-total charges sur opérations financières	-285 774,27
Total revenus financiers nets (A)	6 292 907,24
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	154 232,64
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 599 239,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 445 006,92
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 847 900,32
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-466 270,07
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 381 630,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	50 658 890,62
Frais de transactions externes et frais de cession	-168 212,43
Frais de recherche	-57 979,02
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	50 432 699,17
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-5 114 899,25
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	45 317 799,92

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-38 125 494,87
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	5 962,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-38 119 532,31
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	3 137 050,97
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-34 982 481,34
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	12 716 948,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir un portefeuille composé de valeurs internationales à des souscripteurs qui souhaitent être investis à 60 % minimum sur les marchés d'actions européens tout en profitant des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs et;
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

L'action du gérant vise à tirer parti de ces opportunités de marché pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	497 271 954,05	418 096 578,60	384 831 456,70	391 872 435,74	334 111 046,87
PART TONI ACTIONS ISR 100 A EN EUR					
Actif net	5 776 720,15	5 736 367,77	4 997 446,37	4 597 321,36	4 086 389,86
Nombre de titres	32 161,00000	30 536,00000	26 545,05263	21 509,05263	18 512,02263
Valeur liquidative unitaire	179,61	187,85	188,26	213,73	220,74
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	13,04	28,03	30,00	39,30	69,24
Distribution unitaire sur revenu	1,20	1,15	1,23	1,40	1,47
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,14	0,16	0,17	0,26	0,00 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,55	2,24	2,88	3,25	3,36
PART TONI ACTIONS ISR 100 R EN EUR					
Actif net	491 495 233,90	412 360 210,83	379 834 010,33	387 275 114,38	330 024 657,01
Nombre de titres	3 556 032,35791	2 852 594,81174	2 621 808,54400	2 354 604,38181	1 942 895,41181
Valeur liquidative unitaire	138,21	144,55	144,87	164,47	169,86
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	10,04	21,42	22,94	30,10	53,17
Distribution unitaire sur revenu	0,92	0,88	0,95	1,08	1,14
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,12	0,13	0,13	0,19	0,00 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,19	1,72	2,21	2,50	2,57

. (1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - a. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - b. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - c. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue). Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
 - c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
9. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
10. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
11. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
12. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,10 % TTC maximum.
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50 % TTC maximum.
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

La Société de gestion s'engage à ce que le cumul des frais de fonctionnement et de gestion (internes et externes) directs et les frais de fonctionnement et de gestion indirects maximum du FCP n'excède pas 2,50 % de l'actif net du FCP par an.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	391 872 435,74
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	14 511 327,09
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-85 012 313,64
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 847 900,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	50 432 699,17
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-38 119 532,31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 421 469,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	334 111 046,87

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART TONI ACTIONS ISR 100 A		
Parts souscrites durant l'exercice	2 711,00000	588 488,25
Parts rachetées durant l'exercice	-5 708,03000	-1 255 037,99
Solde net des souscriptions/rachats	-2 997,03000	-666 549,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	18 512,02263	
PART TONI ACTIONS ISR 100 R		
Parts souscrites durant l'exercice	84 148,43000	13 922 838,84
Parts rachetées durant l'exercice	-495 857,40000	-83 757 275,65
Solde net des souscriptions/rachats	-411 708,97000	-69 834 436,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 942 895,41181	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART TONI ACTIONS ISR 100 A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART TONI ACTIONS ISR 100 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
TONI ACTIONS ISR 100 A FR0010636381	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	4 086 389,86	18 512,02263	220,74
TONI ACTIONS ISR 100 R FR0000972408	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	330 024 657,01	1 942 895,41181	169,86

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Suisse +/-	Pays 3 Allemagne +/-	Pays 4 Pays-Bas +/-	Pays 5 Italie +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	258 453,71	65 578,60	47 563,91	45 127,64	25 981,12	21 754,32
Opérations temporaires sur titres	10 905,94	1 275,03	0,00	917,04	1 761,96	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	-579,46	NA	NA	NA	NA	NA
Options	1 345,47	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	270 125,66					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	521,82	0,00	0,00	0,00	521,82
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-224,39	0,00	0,00	0,00	-224,39
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	297,43

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)
- Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	521,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-224,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	297,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	45 485,03	12 329,64	10 605,33	2 556,72	1 046,62
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	2 565,60	0,00	0,00	0,00
Créances	169,89	16,17	71,76	0,00	0,66
Comptes financiers	60,09	31,97	34,14	292,15	103,46
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	-190,13
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 666,02
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45 715,01	14 943,38	10 711,23	2 848,87	-705,41

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
NATIXIS	2 684,29	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	5 648,42	0,00
UBS EUROPE SE	2 573,24	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	0,00	0,45
NATIXIS	0,00	2 900,03
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	3 092,70
UBS EUROPE SE	0,00	2 793,08

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00B0M63391	ISHARES MSCI KOREA ETF USD	Blackrock Asset Management Ireland Ltd	Fonds / Actions	Irlande	EUR	1 562 634,00
IE00B52MJY50	ISHARES VII PLC ISHARES CORE MSCI PAC EX JPN UCITS ETF USD A	Blackrock Asset Management Ireland Ltd	Fonds / Actions	Irlande	EUR	3 713 336,00
FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	9 851 734,50
FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	LBP AM	Actions internationales	France	EUR	9 105 040,00
FR0013239407	LBPAM ISR Actions USA 500 R	LBP AM	Fonds / Actions	France	EUR	38 188 800,00
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	2 304 212,33
FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Z	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	8 411 628,06
Total						73 137 384,89

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Rétrocession de frais de gestion	10 771,40
	Coupons et dividendes en espèces	307 555,32
	Autres créances	8 082,19
Total des créances		326 408,91
Dettes		
	Frais de gestion fixe	292 105,26
	Collatéraux	8 786 261,71
	Autres dettes	16 819,06
Total des dettes		9 095 186,03
Total des créances et des dettes		-8 768 777,12

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART TONI ACTIONS ISR 100 A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 532,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Rétrocessions des frais de gestion	1 819,06
Frais de recherche	683,44
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART TONI ACTIONS ISR 100 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 556 707,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Rétrocessions des frais de gestion	152 413,58
Frais de recherche	57 295,58
Pourcentage de frais de recherche	0,02

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	9 560 498,10
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	9 560 498,10

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			57 145 574,50
	FR0013330271	LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	9 851 734,50
	FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	9 105 040,00
	FR0013239407	LBPAM ISR Actions USA 500 R	38 188 800,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			57 145 574,50

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	2 381 630,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 381 630,25
Report à nouveau	4 925 351,31
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 306 981,56

Part TONI ACTIONS ISR 100 A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	29 128,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	29 128,23
Report à nouveau	60 314,74
Sommes distribuables au titre du revenu net	89 442,97
Affectation :	
Distribution	27 212,67
Report à nouveau du revenu de l'exercice	62 230,30
Capitalisation	0,00
Total	89 442,97
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	18 512,02263
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,47
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	14 752,93

Part TONI ACTIONS ISR 100 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	2 352 502,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 352 502,02
Report à nouveau	4 865 036,57
Sommes distribuables au titre du revenu net	7 217 538,59
Affectation :	
Distribution	2 214 900,77
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5 002 637,82
Capitalisation	0,00
Total	7 217 538,59
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1 942 895,41181
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,14
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	1 224 500,90

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	45 317 799,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	45 317 799,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	59 267 939,15
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	104 585 739,07

Part TONI ACTIONS ISR 100 A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	554 264,71
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	554 264,71
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	727 596,76
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 281 861,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 281 861,47
Capitalisation	0,00
Total	1 281 861,47
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part TONI ACTIONS ISR 100 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	44 763 535,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	44 763 535,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	58 540 342,39
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	103 303 877,60
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	103 303 877,60
Capitalisation	0,00
Total	103 303 877,60
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			248 893 220,25	74,50
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			248 893 220,25	74,50
Assurance			22 601 252,33	6,78
AEGON LTD	EUR	124 612	753 902,60	0,23
AGEAS	EUR	4 117	227 875,95	0,07
ALLIANZ SE-REG	EUR	12 038	4 238 579,80	1,28
ASR NEDERLAND NV	EUR	2 191	116 079,18	0,03
AXA SA	EUR	70 235	2 767 259,00	0,83
BALOISE HOLDING AG - REG	CHF	1 224	237 180,02	0,07
GENERALI	EUR	86 611	2 804 464,18	0,84
HANNOVER RUECK SE	EUR	875	240 362,50	0,07
HELVETIA HOLDING AG-REG	CHF	1 352	258 446,66	0,08
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	5 851	3 407 622,40	1,02
SAMPO PLC	EUR	27 391	242 410,35	0,07
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	CHF	288	241 971,23	0,07
SWISS RE AG	CHF	20 529	3 221 919,96	0,96
TALANX AG	EUR	2 614	252 773,80	0,08
TRYG A/S	DKK	10 448	229 809,51	0,07
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	88 066	1 296 331,52	0,39
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	3 208	2 064 263,67	0,62
Automobiles			2 640 156,19	0,79
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	5 152	379 599,36	0,11
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	16 344	606 689,28	0,18
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	15 597	845 201,43	0,26
STELLANTIS NV	EUR	78 802	808 666,12	0,24
Banques commerciales			21 759 395,44	6,51
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	227 278	2 851 202,51	0,85
BNP PARIBAS	EUR	41 615	3 200 609,65	0,96
BPER BANCA SPA	EUR	159 453	1 149 656,13	0,34
CAIXABANK SA	EUR	268 219	1 924 203,11	0,58
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	15 344	257 395,60	0,08
DEUTSCHE BANK AG	EUR	37 177	811 202,14	0,24
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	27 945	1 780 655,40	0,53
INTESA SANPAOLO	EUR	657 544	3 112 813,30	0,93
KBC GROUP NV	EUR	23 785	1 997 940,00	0,60
SOCIETE GENERALE SA	EUR	61 015	2 525 410,85	0,76
UBS GROUP AG-REG	CHF	76 414	2 148 306,75	0,64
Biens de consommation durables			314 831,25	0,09
SEB SA	EUR	3 625	314 831,25	0,09
Biotechnologie			1 063 409,72	0,32
ARGEN-X SE - W/I	EUR	708	382 744,80	0,11
IMCD BV	EUR	3 126	383 403,90	0,12
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	11 223	297 261,02	0,09
Boissons			2 824 990,99	0,85
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	8 303	472 606,76	0,14
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	9 168	738 651,21	0,22
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	35 544	192 435,22	0,06
HEINEKEN NV	EUR	11 102	836 868,76	0,26
PERNOD RICARD	EUR	6 404	584 429,04	0,17
Composants automobiles			1 953 153,21	0,58

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FERRARI NV	EUR	2 914	1 142 870,80	0,34
MICHELIN (CGDE)	EUR	25 001	810 282,41	0,24
Conglomérats industriels			8 640 741,97	2,59
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	23 321	545 011,77	0,16
RHEINMETALL AG	EUR	1 974	2 603 706,00	0,78
SIEMENS AG-REG	EUR	25 918	5 492 024,20	1,65
Construction et ingénierie			3 420 918,10	1,02
ACCIONA SA	EUR	9 242	1 116 433,60	0,33
VINCI SA	EUR	19 815	2 304 484,50	0,69
Courrier, fret aérien et logistique			2 742 320,60	0,82
AERCAP HOLDINGS NV	USD	3 256	307 966,60	0,09
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	37 290	1 472 209,20	0,44
DSV A/S	DKK	5 387	962 144,80	0,29
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			1 295 581,15	0,39
GJENSID FORSIKR	NOK	12 623	268 222,80	0,08
LIFCO AB-B SHS	SEK	7 685	251 286,83	0,08
NN GROUP NV	EUR	15 134	776 071,52	0,23
Distribution spécialisée			2 379 739,40	0,71
HENNES AND MAURITZ B	SEK	46 444	564 354,50	0,17
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	39 594	1 815 384,90	0,54
Electricité			9 939 233,82	2,97
EDP SA	EUR	59 455	185 023,96	0,06
ENEL SPA	EUR	337 003	2 526 511,49	0,76
FORTUM OYJ	EUR	5 093	76 955,23	0,02
IBERDROLA SA	EUR	313 015	4 676 444,10	1,39
ORSTED A/S	DKK	10 750	434 288,13	0,13
REDEIA CORP SA	EUR	29 250	542 880,00	0,16
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONA	EUR	178 997	1 497 130,91	0,45
Equipement et services pour l'énergie			1 105 932,63	0,33
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	86 925	1 105 932,63	0,33
Equipements de communication			790 396,20	0,24
NOKIA OYJ	EUR	163 305	790 396,20	0,24
Equipements électriques			9 471 445,40	2,83
ABB LTD-REG	CHF	67 603	3 198 543,20	0,96
ALSTOM	EUR	17 622	359 136,36	0,11
PRYSMIAN SPA	EUR	24 894	1 253 661,84	0,38
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	22 112	4 660 104,00	1,38
Equipements et fournitures médicaux			5 646 900,73	1,69
ALCON INC	CHF	2 613	227 521,70	0,07
BIOMERIEUX	EUR	5 073	579 336,60	0,17
COLOPLAST-B	DKK	5 288	512 597,06	0,15
ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 123	2 155 844,20	0,66
SARTORIUS AG-VORZUG	EUR	1 002	214 027,20	0,06
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 152	210 067,20	0,06
SONOVA HOLDING AG-REG	CHF	5 777	1 550 405,96	0,46
STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	1 778	197 100,81	0,06
Equipements et instruments électroniques			2 017 106,48	0,60
HEXAGON AB-B SHS	SEK	23 265	228 668,40	0,07
LEGRAND SA	EUR	18 392	1 788 438,08	0,53
FPI Bureautiques			446 843,25	0,13
GECINA SA	EUR	5 145	446 843,25	0,13
FPI de détail			877 138,56	0,26
KLEPIERRE	EUR	28 368	877 138,56	0,26
Gestion immobilière et développement			430 535,04	0,13

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VONOVIA SE	EUR	17 249	430 535,04	0,13
Grands magasins et autres			1 789 299,53	0,54
PROSUS NV	EUR	42 027	1 789 299,53	0,54
Hôtels, restaurants et loisirs			1 331 916,54	0,40
ACCOR SA	EUR	21 966	920 155,74	0,28
SODEXO SA	EUR	6 932	411 760,80	0,12
Industrie aéronautique et défense			12 071 339,24	3,61
AIRBUS SE	EUR	20 642	3 360 104,76	1,01
DASSAULT AVIATION SA	EUR	1 112	339 160,00	0,10
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	6 720	906 472,16	0,27
LEONARDO SPA	EUR	56 766	2 544 819,78	0,76
MTU AERO ENGINES AG	EUR	1 967	630 030,10	0,19
SAAB AB-B	SEK	10 462	379 548,44	0,11
SAFRAN SA	EUR	16 162	3 911 204,00	1,17
Infrastructure de transports			356 956,80	0,11
AENA SME SA	EUR	1 648	356 956,80	0,11
Logiciels			11 800 396,80	3,53
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	10 758	758 439,00	0,23
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	51 366	1 794 728,04	0,54
ERICSSON LM-B SHS	SEK	45 926	328 783,55	0,10
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	10 693	213 164,96	0,06
NEMETSCHEK SE	EUR	2 256	240 940,80	0,07
PANDORA A/S	DKK	3 372	476 380,99	0,14
SAP SE	EUR	29 949	7 319 535,60	2,19
TEMENOS AG - REG	CHF	9 381	668 423,86	0,20
Machines			6 270 266,51	1,88
ALFA LAVAL AB	SEK	22 146	875 373,88	0,26
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	92 746	1 362 466,24	0,42
BEIJER REF AB	SEK	14 808	191 877,46	0,06
SANDVIK AB	SEK	36 519	706 773,76	0,21
SIEMENS ENERGY AG	EUR	23 692	1 275 577,28	0,38
SKF AB-B SHARES	SEK	43 669	813 760,57	0,24
TRELLEBORG AB-B SHS	SEK	11 804	404 464,89	0,12
VOLVO AB-B SHS	SEK	23 684	639 972,43	0,19
Marchés de capitaux			7 427 948,77	2,22
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	67 839	1 313 363,04	0,39
BANCO SANTANDER SA	EUR	615 359	3 812 764,36	1,14
FINECOBANK SPA	EUR	37 830	688 316,85	0,21
MEDIOBANCA SPA	EUR	71 983	1 242 786,50	0,37
NORDEA BANK ABP	SEK	31 500	370 718,02	0,11
Matériaux de construction			845 885,95	0,25
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	5 369	845 885,95	0,25
Media			1 542 063,72	0,46
PUBLICIS GROUPE	EUR	17 778	1 542 063,72	0,46
Métaux et minerais			1 705 067,82	0,51
ARCELORMITTAL	EUR	9 490	251 200,30	0,08
BOLIDEN AB	SEK	19 750	595 738,06	0,18
NORSK HYDRO ASA	NOK	161 888	858 129,46	0,25
Ordinateurs et périphériques			657 642,44	0,20
LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	8 503	657 642,44	0,20
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			2 211 124,29	0,66
BACHEM HOLDING AG	CHF	3 460	187 526,03	0,06
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	9 060	445 933,20	0,13
LONZA GROUP NOM.	CHF	2 469	1 400 671,51	0,42

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QIAGEN N.V	EUR	4 826	176 993,55	0,05
Papier et industrie du bois			256 460,14	0,08
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	7 160	62 392,24	0,02
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	7 857	194 067,90	0,06
Pétrole et gaz			31 942,76	0,01
NESTE OYJ	EUR	3 743	31 942,76	0,01
Producteur et commerce d'énergie indépendants			2 216 746,98	0,66
AIR LIQUIDE SA	EUR	12 657	2 216 746,98	0,66
Produits alimentaires			9 073 557,24	2,72
BARRY CALLEBAUT AG-REG	CHF	166	203 559,51	0,06
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-PC	CHF	20	249 856,13	0,07
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-REG	CHF	2	242 322,78	0,07
DANONE	EUR	20 985	1 486 577,40	0,44
KERRY GROUP PLC-A	EUR	5 450	527 560,00	0,16
NESTLE SA-REG	CHF	68 078	6 363 681,42	1,92
Produits chimiques			8 271 450,69	2,48
AKZO NOBEL	EUR	2 984	169 133,12	0,05
ARKEMA	EUR	12 086	850 854,40	0,25
BASF SE	EUR	13 239	607 603,91	0,18
CLARIANT AG-REG	CHF	82 348	820 679,78	0,25
DSM-FIRMENICH AG	EUR	8 405	767 880,80	0,23
GIVAUDAN-REG	CHF	332	1 319 315,72	0,41
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	10 489	563 773,56	0,17
SIKA AG-REG	CHF	5 901	1 316 341,30	0,39
SYENSCO SA	EUR	6 608	414 784,16	0,12
SYMRIS AG	EUR	9 584	917 188,80	0,27
YARA INTERNATIONAL ASA	NOK	18 872	523 895,14	0,16
Produits de soins personnels			3 864 890,90	1,16
BEIERSDORF AG	EUR	1 731	206 681,40	0,06
L'OREAL	EUR	10 670	3 658 209,50	1,10
Produits domestiques			2 466 664,05	0,74
HENKEL AG & CO KGAA	EUR	11 897	791 745,35	0,24
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	9 785	719 001,80	0,22
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	78 430	955 916,90	0,28
Produits pharmaceutiques			21 822 382,88	6,53
COVESTRO AG-TEND	EUR	7 364	437 421,60	0,13
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	22 370	588 385,82	0,18
MERCK KGAA	EUR	10 133	1 282 837,80	0,38
NOVARTIS AG-REG	CHF	69 148	7 078 671,54	2,12
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	92 838	5 846 083,75	1,75
ROCHE HOLDING AG-BR	CHF	1 152	369 314,99	0,11
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	19 481	5 921 245,62	1,77
SANOI	EUR	2 928	298 421,76	0,09
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 337 313,64	1,00
ASSA ABLOY AB-B	SEK	6 597	182 332,96	0,05
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	11 544	1 058 584,80	0,32
GEBERIT AG-REG	CHF	1 991	1 145 749,41	0,34
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	3 000	222 450,00	0,07
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	141 562	494 847,95	0,15
ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	613	233 348,52	0,07
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			10 644 705,98	3,19
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 393	578 652,20	0,17
ASML HOLDING NV	EUR	10 896	6 602 976,00	1,98
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	1 587	151 114,14	0,05

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	65 832	2 000 963,64	0,60
STMICROELECTRONICS NV	EUR	65 550	1 311 000,00	0,39
Services aux collectivités			4 365 815,82	1,31
E.ON SE	EUR	54 583	761 978,68	0,23
ENGIE	EUR	86 112	1 553 029,92	0,47
POSTE ITALIANE SPA	EUR	47 149	774 658,07	0,23
VAT GROUP AG	CHF	582	191 696,15	0,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	34 156	1 084 453,00	0,32
Services aux entreprises			738 179,04	0,22
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	18 209	503 355,25	0,15
SECURITAS AB-B SHS	SEK	17 950	234 823,79	0,07
Services aux professionnels			4 299 157,23	1,29
BUREAU VERITAS SA	EUR	45 223	1 263 530,62	0,38
SGS SA-REG	CHF	2 193	201 735,35	0,06
TELEPERFORMANCE	EUR	10 722	991 570,56	0,30
WOLTERS KLUWER	EUR	12 834	1 842 320,70	0,55
Services clientèle divers			457 213,74	0,14
EDENRED	EUR	15 271	457 213,74	0,14
Services de télécommunication diversifiés			5 784 338,88	1,73
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	105 642	3 615 069,24	1,08
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	269 825	1 056 904,53	0,32
TELEFONICA SA	EUR	100 803	438 896,26	0,13
TELIA CO AB	SEK	201 367	673 468,85	0,20
Services financiers diversifiés			6 861 023,48	2,05
ADYEN NV	EUR	267	375 402,00	0,11
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	6 037	1 642 667,70	0,49
EURONEXT NV	EUR	11 806	1 578 462,20	0,47
FERROVIAL SE	EUR	50 405	2 075 677,90	0,62
INVESTOR AB-B SHS	SEK	43 236	1 188 813,68	0,36
Services liés aux technologies de l'information			2 374 760,75	0,71
CAPGEMINI SE	EUR	9 127	1 259 982,35	0,38
THALES	EUR	4 539	1 114 778,40	0,33
Sociétés commerciales et de distribution			642 124,14	0,19
REXEL SA	EUR	25 913	642 124,14	0,19
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			907 846,80	0,27
COVIVIO	EUR	17 526	907 846,80	0,27
Soins et autres services médicaux			3,17	0,00
NMC HEALTH PLC	GBP	26 503	3,17	0,00
Textiles, habillement et produits de luxe			9 526 264,16	2,85
ADIDAS AG	EUR	2 156	467 205,20	0,14
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	17 280	2 765 342,40	0,83
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 257	3 030 627,00	0,89
KERING	EUR	5 195	991 829,40	0,30
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	684	391 042,80	0,12
MONCLER SPA	EUR	26 994	1 527 860,40	0,46
PUMA SE	EUR	7 039	157 603,21	0,05
SWATCH GROUP AG/THE-BR	CHF	1 227	194 753,75	0,06
Transport maritime			578 446,91	0,17
AP MOLLER-MÆRSK A/S-B	DKK	150	240 965,87	0,07
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	1 585	337 481,04	0,10
TITRES D'OPC			73 137 384,89	21,89
OPCVM			34 948 584,89	10,46
Gestion collective			34 948 584,89	10,46
ISHARES MSCI KOREA ETF USD	EUR	45 000	1 562 634,00	0,47

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ISHARES VII PLC ISHARES CORE MSCI PAC EX JPN UCITS ETF USD A	EUR	22 000	3 713 336,00	1,11
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	EUR	790	9 851 734,50	2,94
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	EUR	4 000	9 105 040,00	2,73
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	217	2 304 212,33	0,69
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	794	8 411 628,06	2,52
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			38 188 800,00	11,43
Gestion collective			38 188 800,00	11,43
LBPAM ISR Actions USA 500 R	EUR	170 000	38 188 800,00	11,43
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			9 560 498,10	2,86
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 560 498,10	2,86
Boissons			456 300,00	0,14
PERNOD RICARD	EUR	5 000	456 300,00	0,14
Composants automobiles			72 922,50	0,02
MICHELIN (CGDE)	EUR	2 250	72 922,50	0,02
Produits alimentaires			247 231,60	0,07
DANONE	EUR	3 490	247 231,60	0,07
Produits pharmaceutiques			4 076 800,00	1,22
SANOFI	EUR	40 000	4 076 800,00	1,22
Textiles, habillement et produits de luxe			4 707 244,00	1,41
KERING	EUR	700	133 644,00	0,04
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	8 000	4 573 600,00	1,37
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			10 895 980,06	3,26
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 895 980,06	3,26
Assurance			741 720,00	0,22
ASR NEDERLAND NV	EUR	14 000	741 720,00	0,22
Banques commerciales			1 274 900,00	0,38
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	76 000	1 274 900,00	0,38
Electricité			1 422 482,00	0,43
EDP SA	EUR	326 000	1 014 512,00	0,31
FORTUM OYJ	EUR	27 000	407 970,00	0,12
Logiciels			917 010,00	0,27
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	46 000	917 010,00	0,27
Marchés de capitaux			2 565 604,06	0,76
NORDEA BANK ABP	SEK	218 000	2 565 604,06	0,76
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			492 200,00	0,15
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	10 000	492 200,00	0,15
Papier et industrie du bois			2 163 134,00	0,65
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	81 000	705 834,00	0,21
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	59 000	1 457 300,00	0,44
Pétrole et gaz			298 690,00	0,09
NESTE OYJ	EUR	35 000	298 690,00	0,09
Produits chimiques			1 020 240,00	0,31
AKZO NOBEL	EUR	18 000	1 020 240,00	0,31
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			9 960,77	0,00
Total			342 497 044,07	102,51

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CN FTSE CHINA 0425	265	0,00	-76 870,02	3 271 162,75
EURO STOXX 50 0625	-230	567 012,50	0,00	-11 934 700,00
MSCI EMG MKT 0625	46	0,00	-89 228,85	2 365 154,60
OSE TOPIX FUT 0625	22	0,00	-34 543,99	3 625 509,69
SP 500 MINI 0625	8	0,00	-5 887,80	2 093 408,63
Sous-total 1.		567 012,50	-206 530,66	-579 464,33
2. Options				
S&P 500 INDEX 09/2025 CALL 6000	16	85 354,56	0,00	1 345 469,36
Sous-total 2.		85 354,56	0,00	1 345 469,36
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		652 367,06	-206 530,66	766 005,03

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
RY EURJPY 0625	-14	0,00	-16 064,81	-1 751 374,25
Sous-total 1.		0,00	-16 064,81	-1 751 374,25
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-16 064,81	-1 751 374,25

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	342 497 044,07
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	445 836,40
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	-16 064,81
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 070 823,89
Autres passifs (-)	-9 886 592,68
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	334 111 046,87

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part TONI ACTIONS ISR 100 A	EUR	18 512,02263	220,74
Part TONI ACTIONS ISR 100 R	EUR	1 942 895,41181	169,86

Rapport annuel

au 28 mars 2024

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	396 386 956,15	395 342 586,87
Actions et valeurs assimilées	313 749 784,96	295 465 639,50
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	313 749 784,96	295 465 639,50
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	78 815 245,78	81 682 973,40
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	78 815 245,78	81 682 973,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	3 592 888,71	17 407 680,25
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	3 592 888,71	17 407 680,25
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	229 036,70	786 293,72
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	229 036,70	786 293,72
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	359 456,73	1 494 348,37
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	359 456,73	1 494 348,37
COMPTES FINANCIERS	920 260,38	1 099 255,71
Liquidités	920 260,38	1 099 255,71
TOTAL DE L'ACTIF	397 666 673,26	397 936 190,95

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	311 595 187,43	315 457 991,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	54 679 998,54	56 988 636,28
Report à nouveau (a)	5 281 147,06	4 588 720,35
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17 058 124,47	3 973 519,64
Résultat de l'exercice (a,b)	3 257 978,24	3 822 589,32
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	391 872 435,74	384 831 456,70
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	229 036,32	746 093,35
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	229 036,32	746 093,35
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	229 036,32	746 093,35
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	4 728 102,46	12 311 357,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 728 102,46	12 311 357,83
COMPTES FINANCIERS	837 098,74	47 283,07
Concours bancaires courants	837 098,74	47 283,07
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	397 666 673,26	397 936 190,95

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0624	605 400,00	0,00
OSE TOPIX FUT 0624	2 018 566,85	0,00
SP 500 MINI 0623	0,00	3 618 079,53
MME MSCI EMER 0623	0,00	458 143,49
NK NIKKEI 225 0623	0,00	260 205,26
EURO STOXX 50 0623	0,00	2 343 550,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 09/2023 PUT 3900	0,00	3 068 000,55
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
MME MSCI EMER 0624	2 136 851,85	0,00
S&P TORONTO 6 0624	3 487 731,78	0,00
NK NIKKEI 225 0624	374 074,07	0,00
HANG SENG TEC 0424	2 279 738,07	0,00
SP 500 MINI 0624	4 177 986,11	0,00
HANG SENG TEC 0423	0,00	2 026 135,74
DJE 600 OIL G 0623	0,00	1 682 000,00
S&P TORONTO 6 0623	0,00	3 125 079,06
Options		
DJ EURO STOXX 50 09/2023 PUT 3450	0,00	2 640 810,60
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 034,23	5 138,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	7 210 953,08	7 550 281,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	17 475,82	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	38 624,83	124 749,15
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	7 284 087,96	7 680 168,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	313 242,49	138 103,09
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	67 768,20	91 043,55
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	381 010,69	229 146,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 903 077,27	7 451 022,22
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 332 282,18	3 345 131,20
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 570 795,09	4 105 891,02
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-312 816,85	-283 301,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 257 978,24	3 822 589,32

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - a. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - b. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - c. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
3. Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue). Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.
4. À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
5. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.
6. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

7. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
 - b. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
 - c. Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
 - d. Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.
8. Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat
9. Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.
10. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.
11. Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
12. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème
1.	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,10 % TTC maximum.
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	2,50 % TTC maximum.
3.	Commissions de mouvement Société de Gestion	Transaction / Opération	- un titre financier : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,10 % selon les titres, - un contrat financier négocié sur un marché réglementé ou listé : montant forfaitaire de 0 à 2,50 euros par contrat, - un contrat financier négocié sur un marché de gré à gré : commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,02 %.
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

La Société de gestion s'engage à ce que le cumul des frais de fonctionnement et de gestion (internes et externes) directs et les frais de fonctionnement et de gestion indirects maximum du FCP n'excède pas 2,50 % de l'actif net du FCP par an.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts A et R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	384 831 456,70	418 096 578,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	13 433 235,48	22 556 681,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-54 493 705,40	-55 060 699,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 969 234,07	17 384 650,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 660 365,16	-11 995 786,80
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 551 971,17	9 812 819,45
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 399 578,25	-11 138 115,63
Frais de transactions	-183 159,25	-322 671,06
Différences de change	825 645,07	-49 665,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 667 515,69	-4 688 582,02
Différence d'estimation exercice N	109 556 878,56	80 889 362,87
Différence d'estimation exercice N-1	-80 889 362,87	-85 577 944,89
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	235 521,81	-1 378 020,31
Différence d'estimation exercice N	-88 828,66	-324 350,47
Différence d'estimation exercice N-1	324 350,47	-1 053 669,84
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 476 131,28	-2 491 622,88
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 570 795,09	4 105 891,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	391 872 435,74	384 831 456,70

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	2 623 966,85	0,67
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	2 623 966,85	0,67
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	12 456 381,88	3,18
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	12 456 381,88	3,18

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920 260,38	0,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	837 098,74	0,21
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	920 260,38	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	837 098,74	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 DKK		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	55 877 348,71	14,26	20 837 749,53	5,32	17 532 939,17	4,47	5 283 470,27	1,35
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19 812,47	0,01	215,60	0,00	102 422,99	0,03	0,00	0,00
Comptes financiers	91 772,53	0,02	287 506,27	0,07	174 123,52	0,04	366 858,06	0,09
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 610,44	0,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018 566,85	0,52
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 456 381,88	3,18

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES	
Rétrocession de frais de gestion	12 561,75
Coupons et dividendes en espèces	326 000,67
Autres créances	20 894,31
TOTAL DES CRÉANCES	359 456,73
DETTES	
Rachats à payer	283 365,75
Frais de gestion fixe	290 676,93
Collatéraux	4 136 229,74
Autres dettes	17 830,04
TOTAL DES DETTES	4 728 102,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-4 368 645,73

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TONI ACTIONS ISR 100 A		
Parts souscrites durant l'exercice	1 842,00000	355 404,72
Parts rachetées durant l'exercice	-6 878,00000	-1 343 265,92
Solde net des souscriptions/rachats	-5 036,00000	-987 861,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 509,05263	
Part TONI ACTIONS ISR 100 R		
Parts souscrites durant l'exercice	88 672,43283	13 077 830,76
Parts rachetées durant l'exercice	-355 876,59502	-53 150 439,48
Solde net des souscriptions/rachats	-267 204,16219	-40 072 608,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 354 604,38181	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TONI ACTIONS ISR 100 A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TONI ACTIONS ISR 100 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts TONI ACTIONS ISR 100 A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 811,70
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Rétrocessions des frais de gestion	1 903,96
Frais de recherche	819,08
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts TONI ACTIONS ISR 100 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 376 076,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,92
Rétrocessions des frais de gestion	150 148,89
Frais de recherche	64 628,06
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	14 593 656,15
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			64 408 673,50
	FR0000288094	LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	17 730 870,00
	FR0010881755	LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	4 274 477,50
	FR0010892471	LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	10 725 682,00
	FR0013239407	LBPAM ISR ACTIONS USA 500 R	18 264 780,00
	FR0010547117	LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	13 412 864,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			64 408 673,50

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	5 281 147,06	4 588 720,35
Résultat	3 257 978,24	3 822 589,32
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	8 539 125,30	8 411 309,67
Parts TONI ACTIONS ISR 100 A		
Affectation		
Distribution	30 112,67	32 650,41
Report à nouveau de l'exercice	70 079,42	76 480,69
Capitalisation	0,00	0,00
Total	100 192,09	109 131,10
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	21 509,05263	26 545,05263
Distribution unitaire	1,40	1,23
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	7 940,89	9 480,00
Parts TONI ACTIONS ISR 100 R		
Affectation		
Distribution	2 542 972,73	2 490 718,12
Report à nouveau de l'exercice	5 895 960,48	5 811 460,45
Capitalisation	0,00	0,00
Total	8 438 933,21	8 302 178,57
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 354 604,38181	2 621 808,54400
Distribution unitaire	1,08	0,95
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	668 934,79	720 533,36

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	54 679 998,54	56 988 636,28
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 058 124,47	3 973 519,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	71 738 123,01	60 962 155,92
Parts TONI ACTIONS ISR 100 A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	845 392,01	796 496,34
Capitalisation	0,00	0,00
Total	845 392,01	796 496,34
Parts TONI ACTIONS ISR 100 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	70 892 731,00	60 165 659,58
Capitalisation	0,00	0,00
Total	70 892 731,00	60 165 659,58

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	404 999 828,10	497 271 954,05	418 096 578,60	384 831 456,70	391 872 435,74
Parts TONI ACTIONS ISR 100 A en EUR					
Actif net	4 202 128,94	5 776 720,15	5 736 367,77	4 997 446,37	4 597 321,36
Nombre de titres	31 791,000000	32 161,000000	30 536,000000	26 545,05263	21 509,05263
Valeur liquidative unitaire	132,17	179,61	187,85	188,26	213,73
+/- values nettes unitaire non distribuées	7,78	13,04	28,03	30,00	39,30
Distribution unitaire sur résultat	0,99	1,20	1,15	1,23	1,40
Crédit d'impôt unitaire	0,07	0,14	0,16	0,17	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	1,55	2,24	2,88	3,25
Parts TONI ACTIONS ISR 100 R en EUR					
Actif net	400 797 699,16	491 495 233,90	412 360 210,83	379 834 010,33	387 275 114,38
Nombre de titres	3 940 623,35791	3 556 032,35791	2 852 594,81174	2 621 808,54400	2 354 604,38181
Valeur liquidative unitaire	101,70	138,21	144,55	144,87	164,47
+/- values nettes unitaire non distribuées	5,99	10,04	21,42	22,94	30,10
Distribution unitaire sur résultat	0,76	0,92	0,88	0,95	1,08
Crédit d'impôt unitaire	0,06	0,12	0,13	0,13	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	1,19	1,72	2,21	2,50

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	1 987	411 309,00	0,10
ALLIANZ SE-REG	EUR	16 672	4 631 481,60	1,18
BASF SE	EUR	25 007	1 323 620,51	0,33
BECHTLE AG	EUR	2 744	134 401,12	0,04
BEIERSDORF AG	EUR	2 268	306 066,60	0,07
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	3 217	344 090,32	0,09
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	3 172	367 317,60	0,10
COMMERZBANK AG	EUR	32 861	418 320,53	0,11
COVESTRO AG	EUR	8 535	432 553,80	0,11
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	2 599	122 049,04	0,03
DEUTSCHE BANK AG	EUR	3 168	46 195,78	0,01
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	8 595	1 630 041,75	0,41
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	38 055	1 518 965,33	0,39
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	120 858	2 719 305,00	0,70
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	4 759	439 160,52	0,12
E.ON AG NOM.	EUR	58 139	749 121,02	0,19
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	33 120	606 924,00	0,15
FRESENIUS MEDICAL	EUR	4 851	172 938,15	0,05
GEA GROUP	EUR	10 411	408 007,09	0,10
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	561	142 325,70	0,04
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	4 368	445 317,60	0,11
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	11 202	834 549,00	0,22
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR	9 179	612 790,04	0,15
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	50 122	1 579 594,83	0,41
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	3 332	265 160,56	0,06
MERCK KGA	EUR	9 486	1 551 909,60	0,40
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	7 258	3 282 793,40	0,84
NEMETSCHEK	EUR	4 061	372 474,92	0,09
PUMA SE	EUR	5 771	242 497,42	0,06
RWE AG	EUR	17 291	543 974,86	0,14
SAP SE	EUR	45 673	8 242 149,58	2,10
SARTORIUS PRIV.	EUR	2 186	805 759,60	0,21
SIEMENS AG-REG	EUR	34 734	6 146 528,64	1,57
SIEMENS ENERGY AG	EUR	29 491	501 494,46	0,13
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	1 198	67 950,56	0,02
SIG COMBIBLOC GROUP	CHF	18 476	379 871,50	0,09
SYMRISE AG	EUR	8 856	982 573,20	0,25
TALANX AG	EUR	1 930	141 662,00	0,03
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	1 936	237 818,24	0,06
VONOVIA SE	EUR	8 121	222 515,40	0,06
ZALANDO SE	EUR	12 499	331 098,51	0,09
TOTAL ALLEMAGNE			44 714 678,38	11,41
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	17 311	714 944,30	0,19
OMV AG	EUR	10 196	447 196,56	0,11
TOTAL AUTRICHE			1 162 140,86	0,30

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIQUE				
AGEAS	EUR	5 026	215 715,92	0,05
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	7 566	427 176,36	0,11
ELIA SYSTEM	EUR	2 725	272 500,00	0,07
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	15 652	1 096 579,12	0,28
KBC GROUPE	EUR	11 037	766 188,54	0,20
LOTUS BAKERIES	EUR	16	143 200,00	0,03
SOFINA	EUR	561	116 688,00	0,03
SOLVAY	EUR	9 949	251 709,70	0,06
SYENSCO SA	EUR	4	351,12	0,00
UMICORE	EUR	19 907	398 040,47	0,11
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	4 476	118 434,96	0,03
TOTAL BELGIQUE			3 806 584,19	0,97
DANEMARK				
CARLSBERG AS.B	DKK	1 086	137 384,31	0,04
COLOPLAST B	DKK	10 940	1 367 536,67	0,35
DANSKE BANK AS	DKK	22 524	623 871,62	0,15
DSV A/S	DKK	6 453	970 675,16	0,25
GENMAB	DKK	689	192 502,48	0,05
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	124 233	14 678 447,90	3,75
NOVOZYMES B	DKK	19 088	1 036 929,56	0,26
ORSTED	DKK	9 482	488 655,42	0,13
PANDORA A/S	DKK	2 585	386 242,46	0,09
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	36 928	955 503,95	0,24
TOTAL DANEMARK			20 837 749,53	5,31
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	16 578	1 870 827,30	0,47
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	5 919	229 538,82	0,06
AENA SME SA	EUR	828	151 068,60	0,04
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	11 712	696 161,28	0,18
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	26 661	294 337,44	0,08
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	541 034	2 446 285,23	0,63
CAIXABANK S.A.	EUR	13 272	59 631,10	0,01
CELLNEX TELECOM SA	EUR	3 058	100 210,66	0,03
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOV	EUR	7 079	142 854,22	0,03
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	5 103	64 017,14	0,01
ENAGAS SA	EUR	13 971	192 310,82	0,05
ENDESA SA	EUR	18 543	318 290,60	0,08
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	14 308	119 300,10	0,03
IBERDROLA SA	EUR	400 244	4 600 804,78	1,18
INDITEX	EUR	49 345	2 302 931,15	0,58
NATURGY ENERGY GROUP SDG-E	EUR	11 441	229 964,10	0,06
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	49 097	775 978,09	0,20
REPSOL	EUR	66 321	1 023 996,24	0,26
TELEFONICA SA	EUR	172 906	707 012,63	0,18
TOTAL ESPAGNE			16 325 520,30	4,16

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINLANDE				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	2 326	96 180,10	0,02
KESKO OYJ B	EUR	56 980	986 608,70	0,25
NESTE OYJ	EUR	4 602	115 510,20	0,02
NOKIA (AB) OYJ	EUR	169 646	558 304,99	0,14
NORDEA BANK ABP	SEK	105 938	1 093 506,20	0,28
ORION CORPORATION	EUR	74	2 558,18	0,00
SAMPO PLC	EUR	4 946	195 441,19	0,05
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	71 793	925 052,81	0,24
UPM-KYMMENE OY	EUR	47 338	1 461 324,06	0,38
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	21 648	305 020,32	0,08
TOTAL FINLANDE			5 739 506,75	1,46
FRANCE				
ACCOR	EUR	25 548	1 106 228,40	0,28
AEROPORTS DE PARIS	EUR	2 143	272 375,30	0,06
AIR LIQUIDE	EUR	15 558	3 000 204,72	0,77
ALSTOM	EUR	7 011	99 065,43	0,02
AMUNDI	EUR	49	3 118,85	0,00
ARKEMA	EUR	4 657	454 243,78	0,12
AXA	EUR	60 948	2 121 904,62	0,55
BIOMERIEUX	EUR	4 590	469 327,50	0,12
BKW	CHF	2 191	311 729,02	0,08
BNP PARIBAS	EUR	37 190	2 449 333,40	0,62
BUREAU VERITAS SA	EUR	25 381	717 774,68	0,18
CAPGEMINI SE	EUR	6 895	1 470 703,50	0,37
CARREFOUR	EUR	4 772	75 755,50	0,02
COVIVIO	EUR	11 130	530 901,00	0,14
CREDIT AGRICOLE	EUR	40 795	563 623,72	0,15
DANONE	EUR	30 812	1 845 330,68	0,47
DASSAULT AVIATION SA	EUR	1 701	347 004,00	0,09
DASSAULT SYST.	EUR	40 459	1 660 437,36	0,42
EDENRED	EUR	11 000	544 060,00	0,13
ENGIE	EUR	66 233	1 027 273,83	0,26
ESSILORLUXOTTICA	EUR	12 462	2 613 281,40	0,66
EURAZEO	EUR	9 485	770 656,25	0,20
GECINA SA	EUR	10 901	1 031 779,65	0,26
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 487	3 518 242,00	0,90
KERING	EUR	2 471	905 250,85	0,23
KLEPIERRE	EUR	21 251	510 024,00	0,13
L'OREAL	EUR	14 925	6 546 851,25	1,67
LEGRAND SA	EUR	13 527	1 328 621,94	0,34
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 077	1 731 594,90	0,44
MICHELIN (CGDE)	EUR	13 545	481 118,40	0,13
ORANGE	EUR	15 372	167 370,34	0,04
PERNOD RICARD	EUR	3 814	571 909,30	0,15
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	15 835	1 600 126,75	0,41
RENAULT SA	EUR	11 454	535 989,93	0,14
SAFRAN SA	EUR	13 381	2 810 679,05	0,72
SAINT-GOBAIN	EUR	2 210	158 965,30	0,05
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 008	266 414,40	0,07
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	35 795	7 504 421,75	1,91
SEB	EUR	2 902	344 177,20	0,09

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE GENERALE SA	EUR	17 347	430 379,07	0,11
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	5 788	460 030,24	0,12
SR TELEPERFORMANCE	EUR	2 214	199 437,12	0,05
THALES	EUR	4 698	742 518,90	0,19
TOTALENERGIES SE	EUR	89 428	5 675 995,16	1,45
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	9 633	717 658,50	0,19
VALEO SA	EUR	209	2 422,31	0,00
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	17 761	535 138,93	0,14
VINCI SA	EUR	12 898	1 531 766,48	0,39
VIVENDI	EUR	12 736	128 633,60	0,03
WORLDLINE SA	EUR	17 718	203 402,64	0,05
TOTAL FRANCE			63 095 252,90	16,11
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	51 902	244 147,01	0,07
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	8 265	78 104,25	0,02
KINGSPAN GROUP	EUR	13 016	1 099 331,36	0,28
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	13 869	586 242,63	0,15
TOTAL IRLANDE			2 007 825,25	0,52
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	9 797	331 138,60	0,08
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	66 315	1 555 749,90	0,40
BANCO BPM SPA	EUR	7 118	43 903,82	0,01
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	30 390	283 052,46	0,07
ENEL SPA	EUR	383 395	2 345 994,01	0,60
ENI SPA	EUR	95 565	1 399 836,12	0,36
FERRARI NV	EUR	3 682	1 487 528,00	0,38
FINECOBANK SPA	EUR	15 637	217 119,75	0,06
INTESA SANPAOLO	EUR	537 238	1 806 731,39	0,46
LEONARDO SPA	EUR	26 714	621 901,92	0,16
MEDIOBANCA SPA	EUR	34 702	479 234,62	0,12
MONCLER SPA	EUR	43 379	3 000 959,22	0,77
NEXI SPA	EUR	403	2 367,22	0,00
POSTE ITALIANE	EUR	82 497	957 377,69	0,24
PRYSMIAN SPA	EUR	24 898	1 204 814,22	0,30
SNAM	EUR	66 662	291 712,91	0,08
TERNA	EUR	392 379	3 005 623,14	0,77
UNICREDIT SPA	EUR	18 102	636 737,85	0,16
TOTAL ITALIE			19 671 782,84	5,02
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	12 993	767 626,44	0,20
TOTAL LUXEMBOURG			767 626,44	0,20
NORVEGE				
DNB BANK ASA	NOK	42 746	784 762,05	0,20
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	13 990	894 934,92	0,22
MOWI ASA	NOK	2 949	50 074,98	0,02
NORSK HYDRO ASA	NOK	138 732	703 339,80	0,18
ORKLA ASA	NOK	103 722	677 581,35	0,18
SALMAR ASA	NOK	5 964	364 157,01	0,09
YARA INTERNATIONAL	NOK	23 237	680 063,78	0,17
TOTAL NORVEGE			4 154 913,89	1,06

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	37 135	588 589,75	0,15
ADYEN NV	EUR	249	390 432,00	0,10
AEGON NV	EUR	562	3 175,30	0,00
AERCAP HOLDINGS	USD	6 609	531 840,92	0,14
AIRBUS SE	EUR	19 180	3 274 409,60	0,84
AKZO NOBEL	EUR	13 947	964 853,46	0,25
ARGEN-X SE - W/I	EUR	2 629	962 476,90	0,24
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 352	1 330 996,80	0,34
ASML HOLDING NV	EUR	16 865	15 046 953,00	3,84
ASR NEDERLAND NV	EUR	16 605	753 700,95	0,19
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	4 401	624 501,90	0,16
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	84 483	1 009 149,44	0,26
EURONEXT NV - W/I	EUR	10 713	944 886,60	0,24
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	29 655	1 087 745,40	0,28
HEINEKEN	EUR	9 827	877 944,18	0,22
HEINEKEN HOLDING NEW	EUR	1 129	84 449,20	0,02
IMCD BV	EUR	4 048	661 240,80	0,17
ING GROEP NV	EUR	123 831	1 887 927,43	0,48
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	22 313	618 516,36	0,16
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	365 061	1 265 301,43	0,32
NN GROUP NV	EUR	10 431	446 655,42	0,11
PLUXEE NV	EUR	5 788	158 591,20	0,04
PROSUS NV	EUR	55 238	1 606 044,85	0,41
QIAGEN N.V.	EUR	5 352	212 126,52	0,05
RANDSTAD N.V.	EUR	4 562	223 173,04	0,05
ROYAL PHILIPS	EUR	27 258	507 162,35	0,13
STELLANTIS NV	EUR	70 229	1 850 183,01	0,48
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	5 477	152 698,76	0,04
WOLTERS KLUWER	EUR	14 544	2 111 788,80	0,54
TOTAL PAYS-BAS			40 177 515,37	10,25
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	647	2 335,67	0,00
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	21 425	328 123,88	0,09
JERONIMO MARTINS	EUR	30 123	553 660,74	0,14
TOTAL PORTUGAL			884 120,29	0,23
ROYAUME-UNI				
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	9 213	596 712,36	0,15
NMC HEALTH	GBP	26 503	3,10	0,00
TOTAL ROYAUME-UNI			596 715,46	0,15

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
ALFA LAVAL	SEK	32 783	1 194 586,63	0,30
ASSA ABLOY AB	SEK	33 995	904 040,92	0,23
ATLAS COPCO AB	SEK	23 277	318 778,80	0,08
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	177 562	2 779 980,05	0,71
Beijer Ref AB - Registered Shs -B-	SEK	25 375	349 378,68	0,09
BOLIDEN AB	SEK	25 166	647 782,60	0,16
EPIROC AB-A	SEK	9 280	161 604,43	0,04
EQT AB	SEK	10 102	296 201,70	0,08
ERICSSON(LM) B	SEK	25 412	126 839,94	0,03
ESSITY	SEK	132	2 905,65	0,00
GETINGE INDUSTRIER AB -B-	SEK	147	2 741,93	0,00
HENNES AND MAURITZ B	SEK	9 843	148 804,20	0,04
HEXAGON AB-B SHS	SEK	29 294	321 401,96	0,08
HOLMEN AB-B SHARES	SEK	7 787	293 597,14	0,08
INDUSTRIVARDEN S.A	SEK	4 199	133 845,85	0,03
INDUTRADE AB	SEK	5 388	136 193,04	0,03
INVESTMENT AB LATOUR-B SHS	SEK	5 481	133 607,68	0,03
INVESTOR AB-B SHS	SEK	76 559	1 781 050,86	0,46
LIFCO AB-B SHS	SEK	14 157	342 769,07	0,09
LUNDBERGFÖRETAGEN S.B LIBRES	SEK	2 551	127 991,81	0,03
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	157 803	718 230,49	0,19
SAAB AB	SEK	5 616	462 974,71	0,12
SAGAX AB-B	SEK	4 979	121 758,71	0,03
SANDVIK AB	SEK	12 835	264 191,16	0,07
SECURITAS AB B	SEK	85 824	820 114,17	0,21
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	14 856	186 471,87	0,05
SKANSKA AB SER'B'SEK10 LIBRE	SEK	489	8 066,72	0,00
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	88 688	1 261 814,89	0,32
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	299	2 802,80	0,00
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	43 728	827 378,59	0,21
SWEDBANK AB	SEK	161	2 959,85	0,00
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM AB	SEK	122	2 822,86	0,00
TELE2 AB	SEK	371	2 823,94	0,00
VOLVO AB-B-	SEK	61 817	1 552 919,27	0,40
TOTAL SUEDE			16 439 432,97	4,19
SUISSE				
ABB LTD	CHF	95 450	4 110 409,15	1,05
ADECCO GROUP AG-REG	CHF	2 132	78 156,90	0,02
BARRY CALLEBAUT AG	CHF	230	309 503,98	0,07
BC VAUDOISE - REGISTERED SHS	CHF	1 214	130 791,26	0,03
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	3	335 543,56	0,09
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	27	299 491,13	0,08
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	22 795	3 222 115,14	0,83
CLARIANT AG-REG	CHF	34 459	431 822,37	0,11
DSM-FIRMENICH AG	EUR	8 520	898 008,00	0,23
GEBERIT NOM.	CHF	3 086	1 690 915,45	0,43
GIVAUDAN-REG	CHF	307	1 267 450,01	0,32
HELVETIA HOLDING LTD	CHF	1 054	134 682,29	0,03
JULIUS BAER GRUPPE	CHF	1 863	99 743,04	0,03
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	3 447	889 434,08	0,23
LOGITECH INTERNATIONAL SA	CHF	8 638	717 147,14	0,18

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LONZA GROUP NOM.	CHF	3 516	1 952 550,19	0,50
NESTLE SA-REG	CHF	96 677	9 516 137,50	2,43
NOVARTIS AG-REG	CHF	85 221	7 654 339,52	1,95
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	1 024	1 355 859,16	0,35
ROCHE HOLDING	CHF	1 126	281 282,96	0,07
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	26 100	6 163 114,88	1,58
SANDOZ GROUP AG	CHF	101	2 825,20	0,00
SGS SA-REG	CHF	14 360	1 291 698,79	0,33
SIKA AG-REG	CHF	7 079	1 954 684,55	0,50
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	4 272	1 146 665,84	0,30
STMICROELECTRONICS NV	EUR	67 410	2 691 007,20	0,69
STRAUMANN HOLDING	CHF	7 299	1 080 499,61	0,28
SWISSCOM AG-REG	CHF	255	144 545,88	0,03
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	CHF	226	146 879,67	0,04
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	1 493	130 536,78	0,03
SWISS RE AG	CHF	21 724	2 589 460,60	0,66
TEMENOS AG - REG	CHF	7 119	471 892,18	0,12
UBS GROUP AG	CHF	116 083	3 310 349,44	0,84
VAT GROUP SA	CHF	841	404 008,53	0,10
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	3 743	1 871 211,41	0,47
TOTAL SUISSE			58 774 763,39	15,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			299 156 128,81	76,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			299 156 128,81	76,34
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM ISR ACTIONS AMERIQUE C	EUR	183 000	17 730 870,00	4,53
LBPAM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	EUR	4 750	4 274 477,50	1,09
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	EUR	4 600	10 725 682,00	2,74
LBPAM ISR ACTIONS USA 500 R	EUR	87 000	18 264 780,00	4,66
LBPAM ISR MULTI ACTIONS EMERGENTS R	EUR	9 200	13 412 864,00	3,42
OSTRUM SRI CASH M	EUR	423	4 340 957,13	1,11
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	403	4 124 523,65	1,05
TOTAL FRANCE			72 874 154,28	18,60
IRLANDE				
iShares PLC - iShares MSCI Korea UCITS ETF USD (Dist)	EUR	45 000	1 983 294,00	0,51
ISHARES VII PLC ISHARES CORE MSCI PAC EX JPN UCITS ETF USD A	EUR	25 000	3 957 797,50	1,00
TOTAL IRLANDE			5 941 091,50	1,51
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			78 815 245,78	20,11
TOTAL Organismes de placement collectif			78 815 245,78	20,11

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
DANONE	EUR	3 490	209 016,10	0,05
KERING	EUR	700	256 445,00	0,06
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	9 800	8 170 260,00	2,09
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	10 132	747 842,92	0,19
MICHELIN (CGDE)	EUR	2 250	79 920,00	0,02
PERNOD RICARD	EUR	5 000	749 750,00	0,19
SANOFI	EUR	46 889	4 265 023,44	1,09
TOTALENERGIES SE	EUR	527	33 448,69	0,01
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 100	81 950,00	0,02
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 593 656,15	3,72
TOTAL Titres mis en dépôt			14 593 656,15	3,73
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BANK AG	EUR	15 000	218 730,00	0,05
TOTAL ALLEMAGNE			218 730,00	0,05
BELGIQUE				
SOLVAY	EUR	25 250	638 825,00	0,16
TOTAL BELGIQUE			638 825,00	0,16
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	157 000	1 733 280,00	0,44
CAIXABANK S.A.	EUR	78 000	350 454,00	0,09
TOTAL ESPAGNE			2 083 734,00	0,53
FRANCE				
CARREFOUR	EUR	41 000	650 875,00	0,17
TOTAL FRANCE			650 875,00	0,17
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			3 592 164,00	0,91
Indemnités sur titres prêtés			724,71	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0624	EUR	-12	-18 750,00	-0,01
HANG SENG TEC 0424	HKD	111	9 849,10	0,00
MME MSCI EMER 0624	USD	44	1 018,52	0,00
NK NIKKEI 225 0624	USD	-2	-3 333,33	0,00
OSE TOPIX FUT 0624	JPY	-12	-46 251,94	-0,01
S&P TORONTO 6 0624	CAD	19	59 745,47	0,02
SP 500 MINI 0624	USD	-17	-91 106,48	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-88 828,66	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			-88 828,66	-0,02
TOTAL Instruments financier à terme			-88 828,66	-0,02

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	HKD	-83 250	-9 849,10	0,00
APPEL MARGE CACEIS	CAD	-87 318	-59 745,47	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	USD	100 895,4	93 421,67	0,02
APPEL MARGE CACEIS	JPY	7 560 000	46 251,94	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	18 750	18 750,00	0,00
TOTAL Appel de marge			88 829,04	0,02
Créances			359 456,73	0,10
Dettes			-4 728 102,46	-1,21
Comptes financiers			83 161,64	0,02
Actif net			391 872 435,74	100,00
Parts TONI ACTIONS ISR 100 R	EUR	2 354 604,38181	164,47	
Parts TONI ACTIONS ISR 100 A	EUR	21 509,05263	213,73	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part TONI ACTIONS ISR 100 A

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	30 112,674	EUR	1,40	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	30 112,674	EUR	1,40	EUR

Décomposition du coupon : Part TONI ACTIONS ISR 100 R

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 542 972,732	EUR	1,08	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	2 542 972,732	EUR	1,08	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : TONI ACTIONS ISR 100 (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500TJMKNWY8BCSP25

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%

☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☐ Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

B. Investissements en titres vifs

La démarche ISR mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s'articulait autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
- Gestion durable des Ressources
- Transition Énergétique
- Développement des Territoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur était ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'était pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT est systématiquement supérieur ou égal à 20% et pouvait monter jusqu'à 60%.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT – Actions Europe	Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : (MSCI Europe ex UK dividendes nets réinvestis (en euro)) après exclusion des 25% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion).

	Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (univers – 20%)*</td></tr><tr><td>Score Great Moyen – Actions Europe</td><td>7,69</td><td>7,72</td></tr></table> * Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	Score Great Moyen – Actions Europe	7,69	7,72
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*					
Score Great Moyen – Actions Europe	7,69	7,72					
Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection de leurs investissements	Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d’OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR. Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, au 31/03/2025 Le Produit Financier était investi à hauteur de 98,42% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.						
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l’annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 65,04% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.						
Indicateurs Clés de Performance – poche « titres vifs »	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Trajectoire Net Zero: Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à - Manque de diligence raisonnable: Part d’investissement dans des entités ne disposant pas d’une procédure de diligence raisonnable permettant						

d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme.

Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant :

Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l'univers d'analyse)*
Trajectoire Net Zero	64,87%	62,44%
Manque de diligence raisonnable	9,57%	10,70%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

Actions Europe

	2024	2023
Méthodologie	Amélioration de note	Amélioration de note
Score limite/ Score cible	3,49	3,56
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	3,52	3,58

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	47,43 tCO2/M€ investi	71,10 tCO2/M€ investi
Valeur comparable	64,22 tCO2/M€ investi	85,72 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>

Produit financier	70,66 %	71,48 %
Valeur Comparable	68,75 %	68,50 %

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2024	2023
Part des investissements en OPC labélisés ISR	98,44%	98,06%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	65,58%	48,62%

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'investissements durables du Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Ce seuil d'Investissement Durable concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche diffère selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La définition des Investissements Durables est fixée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents et pouvaient donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents est décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

B. Investissements en titres vifs

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;

- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains³, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁴ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

³ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁴ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique⁵ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁶

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social différerait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

⁵ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

⁶ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissements en titres vifs

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et le respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁷

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁸ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives").

La prise en compte des indicateurs concernant les incidences négatives différerait selon le type d'investissement concerné :

⁷ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

⁸ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

A. Investissements en OPC

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissement en titres vifs

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁹

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?
Description détaillée :

Les mesures prises pour s'assurer du respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme différaient selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

⁹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifiaient le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissements en titres vifs

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁰

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹⁰ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒

Oui

L'approche appliquée pour assurer la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité à différé selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

B. Investissements en titres vifs

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹¹ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹² ;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite>



Non

¹¹ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹² Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR ACTIONS USA 500 R	OPC		11,43%	France
LBPAM ISR ACTIONS EMERGENTS M	OPC		2,95%	France
LBPAM ISR ACTIONS JAPON R	OPC		2,73%	France
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Autres et Liquidités		2,52%	France
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	2,19%	Allemagne
NOVARTIS AG-REG SE CHF	Actions	Santé	2,12%	Suisse
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	1,98%	Pays-Bas
NESTLE SA-REG SE CHF	Actions	Biens de Consommation de Base	1,9%	Suisse
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN SE CHF	Actions	Santé	1,77%	Suisse
NOVO NORDISK A/S-B DC DKK	Actions	Santé	1,75%	Danemark
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	1,64%	Allemagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	1,49%	France
IBERDROLA SA SQ EUR	Actions	Services aux Collectivités	1,4%	Espagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	1,39%	France
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	1,31%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

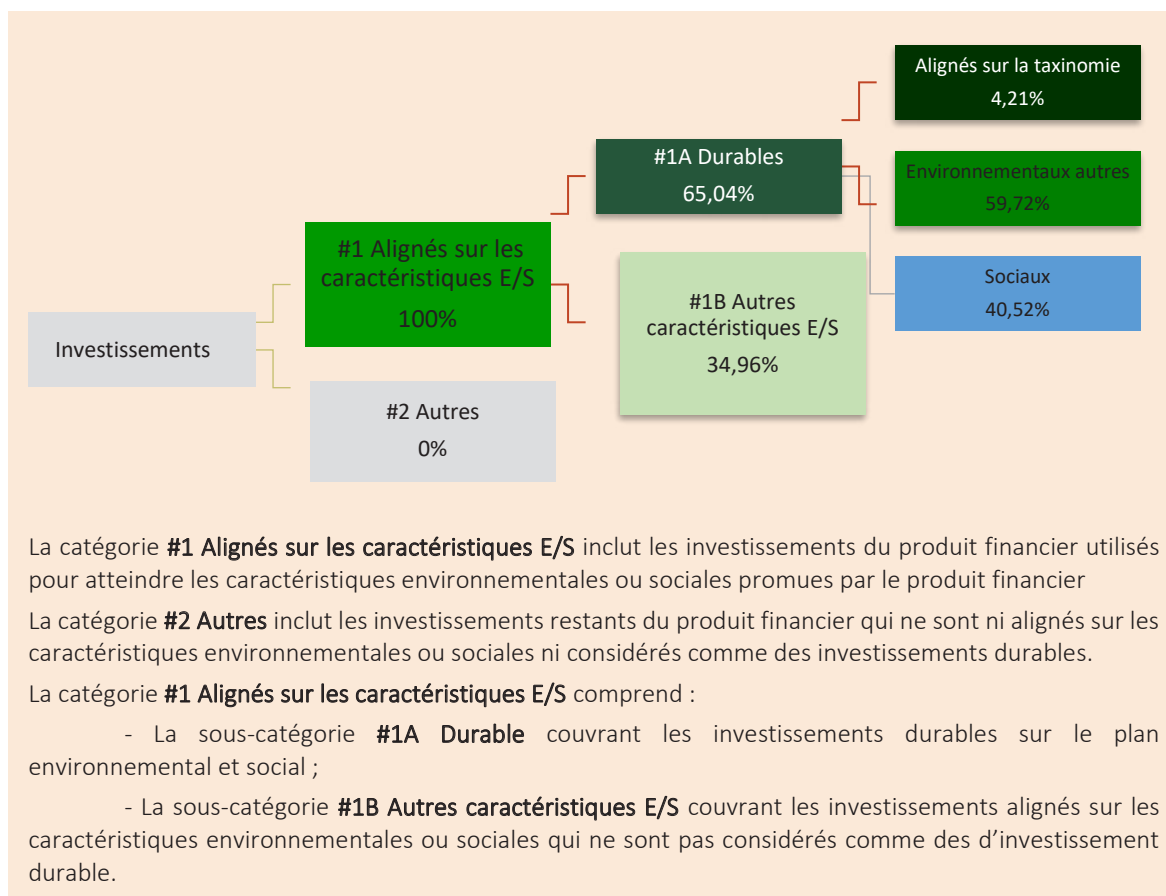
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 65,04% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 59,72% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 40,52% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹³.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,21% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹³ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 80,62% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	0,1%
Matériaux	6,14%
Industrie	16,53%
Consommation discrétionnaire	7,59%
Biens de consommation de base	5,56%
Santé	10,25%
Finance	18,99%
Technologie de l'information	8,18%
Services de communication	2,19%
Services aux collectivités	4,3%
Immobilier	0,8%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 19,38% de l'AuM :

Autres	Poids
OPC	18,68%
Autres et liquidités	0,57%
Produits dérivés	0,13%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 4,69% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁴ ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

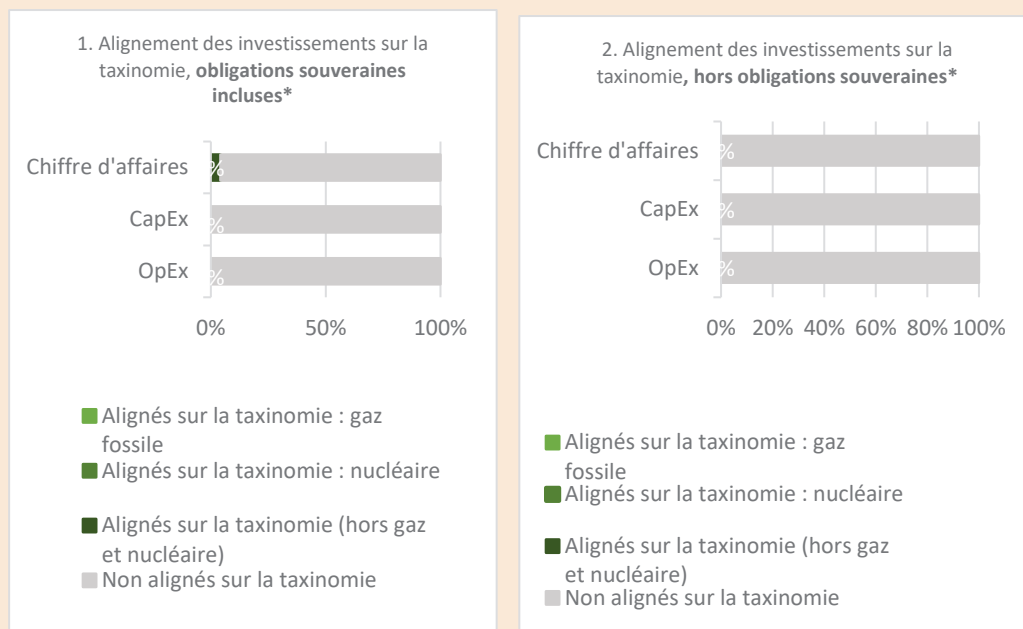
☒ Non

¹⁴ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,11% % et 0% % respectivement au 31/03/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 59,72% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 40,52% au 31/03/2025.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

TONI ACTIONS ISR 100

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

TONI ACTIONS ISR 100

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP TONI ACTIONS ISR 100 ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TONI ACTIONS ISR 100 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE